

EXTRAIT des Minutes d'une Assemblée régulière des directeurs de " La Société du Boulevard Pie IX, Limitée " a-
journée au 1er mars 1915 et tenue à Montréal, le 1er avril
1915.

Il est proposé par M. Jos. Robert, Secondé par M. J.
A. Champoux, et il est résolu,

Que la Compagnie reçoive de la Cité de Maisonneuve,
par l'entremise de la Banque d' Hochelaga, la somme de soixante
deux mille trois cent soixante-quatorze piastres et douze
centins (\$72,374.12), par soixante-douze débiteures émises
par la Municipalité du Village de St Michel de Laval, de
\$1000.00 chacune, portant 5% d'intérêt et remboursables le
premier décembre 1954; et par argent, la somme de trois cent
soixante-quatorze piastres et douze centins, et ce, en paie-
ment du terrain vendu par cette compagnie à la dite cité de
Maisonneuve, par un contrat en date du 29 janvier 1915, de-
vant M^{re} H. G. Ecrément, Notaire, et enregistré au Bureau
d'Enregistrement Hochelaga et Jacques-Cartier, sous le No.
292584 .

QUE, M^{rs}. B. des Trois Maisons, Président et Wilfrid
Dampousse, Secrétaire, soient autorisés à signer pour la
Compagnie, toute quittance et tout acte à cet effet .
Certifié véritable extrait .

Montréal, 17 avril 1915 .

(SIGNE) WILFRED DAMPOUSSE

Secrétaire .

Signé et reconnu comme annexé à une quittance par La Société
du Boulevard Pie IX Ltée à la Cité de Maisonneuve, devant le
notaire soussigné ce vingtième jour d'avril mil neuf cent
quinze .

(SIGNE) G. des Trois Maisons
" Wilfrid Dampousse
" J. A. Couture,
N. P.

VRAIE COPIE .

J. A. Couture
not

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 2 juin 1915, à laquelle sont présents: M. le Maire Lévis Tremblay et MM. les Conseillers G. M. Pichet, H. A. E. Morin, Elz. Lapointe, Dr. J. M. Pellerin, J. E. Vigeant & Wilf. Tardif, formant la totalité des membres de ce Conseil, savoir:

Proposé par M. G. N. Pichet,

Secondé par M. Elz. Lapointe,

Et unanimement résolu:

52/15
Que, la Société du Boulevard Pie IX Limitée, ayant fait radier à la satisfaction de la Cité de Maisonneuve, l'hypothèque de \$11,500.00 en faveur du Crédit Foncier Franco-Canadien, assumé par la Cité de Maisonneuve, dans une vente à elle consentie par la dite Société pour certains lots formant partie du Boulevard Pie IX, devant M. G. Ecrement, N. P., le 29 janvier 1915, et enregistrée à Hochelaga et Jacques-Cartier sous le No. 293584,

La Cité de Maisonneuve autorise par les présentes la Banque d'Hochelaga à délivrer à la dite Société une somme de CINQ CENTS PIASTRES (\$500.00) en argent, de même que les onze débetures de la Municipalité du Village de St-Michel de Laval, qu'elle avait gardées en dépôt pour la Cité lors du paiement par cette dernière, de la quote-part du prix de vente mentionné dans le dit acte comme payable à la dite Société, pour faire face à la dite créance du Crédit Foncier, tel que constaté dans une quittance par la dite Société payable à la Cité de Maisonneuve, devant J. A. Couture, N. P. le 20 avril 1915.

Vrai extrait (SIGNE)

JOS. HINTON, Ass. Sec.-Trés. de la
Cité de Maisonneuve.

Signé et reconnu ne varietur comme annexé à une quittance par la Société du Boulevard Pie IX Limitée à la Banque d'Hochelaga et la Cité de Maisonneuve, devant J. A. Couture, notaire, soussigné ce huitième jour de juin 1915.

(SIGNE) WILFRID DALKHOUSSE

" J. A. COUTURE, N. P.

VRAIE COPIE.

J. A. Couture
1915

EXTRAIT des minutes de l'assemblée régulière des Directeurs de la Société du Boulevard Pie IX, Limitée, tenue à Montréal, le 3 mai 1915.

Il est proposé par M. J. E. Beaudin, secondé par M. Jos. Robert, et il est résolu,

Que la Compagnie reçoive de la Banque d'Hochelaga pour le compte de la Cité de Maisonneuve, la somme de ONZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (\$11,500.00) dont \$11,000.00 par onze débetures émises par la Municipalité du Village de St-Michel de Laval, pour les fins du Boulevard Pie IX et \$500.00 en argent; Cette somme complétant le prix de la vente faite le 29 janvier 1915, par cette Compagnie à la Cité de Maisonneuve, de la partie des lots 365-366 du cadastre du Sault-au-Récollet, nécessaire à l'ouverture du Boulevard Pie IX. Le tout tel que mentionné dans la quittance donnée par cette Compagnie avec d'autres, à la dite Cité de Maisonneuve, devant Mtre. J. A. Couture, notaire, le 20 avril 1915.

QUE le Président M. Gustave Des Trois Maisons et le Secrétaire M. Wilfrid Damphousse, soient autorisés à signer au nom de la Compagnie tous reçus et toutes quittances en rapport avec ce que dit ci-dessus.

Certifié véritable extrait.

(SIGNE) WILFRID DAMPHOUSSE,
Montréal, 31 mai 1915.

Secrétaire.

VRAIE COPIE

Signé et reconnu ne varietur comme annexé à une quittance par la Société du Boulevard Pie IX à la Banque d'Hochelaga et la Cité de Maisonneuve, passée devant J. A. Couture, notaire soussigné, ce huitième jour de juin mil neuf cent quinze.

(SIGNE) G. Des Trois Maisons

" Wilfrid Damphousse

" J. A. COUTURE, N. P.

VRAIE COPIE

J. A. Couture
Notaire